

LEGENDE

-  Emprise de la P.V.R. (26 094 m²)
-  Voie de passage de l'extension du réseau électrique (617 m²)
-  Parcelles conservées dans l'assiette de calcul (17 302 m²)
-  Parcelles pouvant être exclues de l'assiette de calcul (8 176 m²)

